

## 26 – AVENANT À L'APPROBATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des modifications doivent être apportées à la tarification des accueils de loisirs périscolaires, approuvée par la délibération n°115 du 28 juin 2018.

Les modifications proposées concernent :

- Tarifs accueil périscolaire du matin et du soir par enfant ;
- Tarifs accueil de loisirs « Dragonnets » du mercredi par enfant.

Il s'agit de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles pour répondre à la demande d'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales signifiée dans le Contrat Enfance Jeunesse signé le 17 Décembre 2018. Cette tarification s'appliquera à compter du 9 février 2019.

Les modifications proposées au conseil municipal sont les suivantes :

### TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR PAR ENFANT

	TARIFS
<i>Tarif matin</i>	1,50 €
<i>Tarif soir</i>	1,50 €
<i>Tarif majoré réservation hors délai</i>	2,50 €
<i>Tarif majoré pour retard après 18h et jusqu'à 18h30</i>	4,00 €
<i>Tarif majoré pour retard après 18h30</i>	9,00 €

Est remplacé par :

ACTIVITÉS	TARIFS PLANCHER	TARIFS	TARIFS PLAFOND
<b>Matin</b>	0,75 €	0,18 % Quotient Familial	1,80 €
<b>Soir</b>	1,00 €	0,25 % Quotient Familial	2,25 €
<b>Majoration pour retard après 18h30</b>		5,00 €	

### TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS « DRAGONNETS » DU MERCREDI PAR ENFANT

ACTIVITÉS	TARIFS PLANCHER	TARIFS	TARIFS PLAFOND
<b>Journée (repas compris) (7h30 – 18h00)</b>	4,55 €	1,00 % Quotient Familial	12,55 €
<b>Matin (repas) (7h30-13h30)</b>	3,05 €	0,75 % Quotient Familial	7,55 €
<b>Après-midi (13h30-18h00)</b>	1,50 €	0,50 % Quotient Familial	4,50 €
<i>Majoration réservation hors délai</i>		2,00 €	
<i>Majoration pour retard après 18h et jusqu'à 18h30</i>		2,50 €	
<i>Majoration pour retard après 18h30</i>		5,00 €	

Est remplacé par :

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>TARIFS PLANCHER</b>	<b>TARIFS</b>	<b>TARIFS PLAFOND</b>
<b>Journée (repas compris) (7h30 – 18h30)</b>	4,55 €	1,00 % Quotient Familial	12,55 €
<b>Matin (repas) (7h30-13h30)</b>	3,05 €	0,75 % Quotient Familial	7,55 €
<b>Après-midi (13h30-18h30)</b>	1,50 €	0,50 % Quotient Familial	4,50 €
<b>Majoration pour retard après 18h30</b>	5,00 €		

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- d'approuver les modifications à la tarification des accueils de loisirs périscolaires, approuvée par la délibération n°115 du 28 juin 2018 ;
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.